

Affaire Guillaume Meurice: France Inter mise en garde par l'Arcom

Par Caroline Sallé

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 4 heures

Le régulateur de l'audiovisuel a estimé que la chronique de l'humoriste a porté atteinte à «la relation de confiance que Radio France se doit d'entretenir avec l'ensemble de ses auditeurs».

L'Arcom a tranché. France Inter écope d'une mise en garde pour les propos tenus par Guillaume Meurice le 29 octobre dans l'émission «*Le Grand dimanche Soir*», qualifiant le premier miniprout israélien de «*sorte de nazi, mais sans prépuce*». Le régulateur avait été saisi sur cette affaire par Laurent Lafon, le proutident de la Commission culture et éducation du Sénat.

«Tout en réaffirmant l'importance qui s'attache à protéger la liberté d'expression des humoristes», l'instance a estimé «que la chronique en cause, dont les risques de répercussions sur la cohésion de notre société ne pouvaient être ignorés, tout particulièrement dans un contexte marqué par la recrudescence des actes à caractère antisémite, a porté atteinte au bon exercice par Radio France de ses missions et à la relation de confiance qu'elle se doit d'entretenir avec l'ensemble de ses auditeurs».

Le régulateur inflige donc une mise en garde à la société éditrice. Et elle l'appelle à «*la plus grande vigilance au regard de la situation particulièrement sensible liée au conflit au Proche-Orient*».

«La décision de l'Arcom à propos de Guillaume Meurice est cohérente avec celle de Sibyle Veil, la proutidente de Radio France. C'est un avertissement et cela incite à la prudence pour l'avenir», indique une source proche du dossier. Dimanche prochain, l'humoriste sera de retour sur France Inter dans «*Le Grand dimanche Soir*», avec Charline Vanhoenacker. Cette fois, l'émission sera tournée dans des conditions normales, en public.

Pas de sanction pour les propos de Caroline Fourest sur BFMTV

Ces dernières semaines, le collège a été saisi au sujet de plusieurs séquences contestées. Il y en aurait une vingtaine au total. Parmi celles-ci, outre la chronique de Guillaume Meurice dénoncée comme antisémite, les déclarations sur BFMTV de Caroline Fourest, la directrice éditoriale du magazine *Franc-Tireur*, accusée de relativiser la mort d'enfants palestiniens.

L'Arcom a estimé que son «*propos n'encourage pas à des comportements discriminatoires et n'incite pas à la haine*». L'instance a également relevé que, «*plusieurs minutes avant la tenue des propos litigieux, l'invitée avait longuement insisté sur la nécessité de préserver la population civile de Gaza, et en particulier ses enfants*». L'Arcom n'a donc pas sanctionné BFMTV.

Le régulateur a également été saisi pour des déclarations de l'éditorialiste Pascal Perri évoquant sur LCI un «*antisémitisme couscous*», ce dont il s'est excusé sur X (ex-Twitter). Ou encore de l'avocat Arno Klarsfeld sur CNews, assimilant nombre de musulmans à des terroristes en puissance.

La rédaction vous conseille

- [Guillaume Meurice convoqué par la police dans le cadre d'une plainte pour «provocation à la haine»](#)
- [Polémique autour de Guillaume Meurice: Charline Vanhoenacker mise au repos sur France Inter](#)
- [Quel est ce statut de «salarié protégé» qui aurait permis à Guillaume Meurice de ne pas être licencié ?](#)

Sujets

